
WEALINS®

WEALTH INSURER



DON'T LOOK FOR
EXCLUSIVE
SOLUTIONS,
WE CREATE THEM
ALL FOR YOU.*

SOLUTIONS D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

 **FOYER GROUP**

01.	A PROPOS DE WEALINS _____	7
	Dates-clés _____	8
	Un actionnariat familial et indépendant de toute institution financière _____	10
	Une culture d’entreprise exclusive _____	12
02.	WEALINS, DES SOLUTIONS SUR-MESURE _____	14
	Un vaste choix d’options _____	14
	Une flexibilité dans la transmission du patrimoine _____	15
03.	L’APPROCHE WEALINS _____	17
	Synergie _____	17
	Excellence - Expertise - Accompagnement _____	18
04.	LE CONTRAT D’ASSURANCE VIE LUXEMBOURGEOIS _____	20
	L’environnement - Un cadre sécurisé _____	20
	La neutralité fiscale _____	21
	Un régime de protection unique _____	24



UNE STRUCTURE PATRIMONIALE TROUVE
SA LÉGITIMITÉ DANS LA QUALITÉ ET LA FIABILITÉ.
WEALINS S'ENGAGE À DÉVELOPPER DES SOLUTIONS
PERFORMANTES, INNOVANTES ET PÉRENNES.

François Tesch / Chairman / **WEALINS** S.A.



01.

A PROPOS DE **WEALINS**

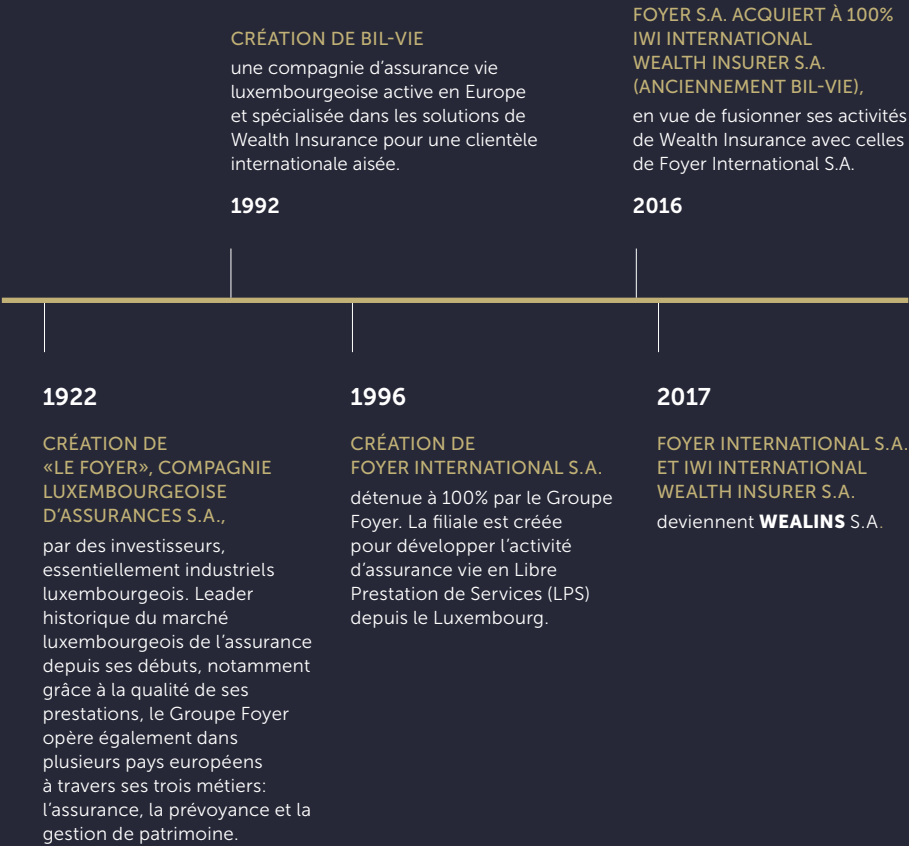
WEALINS S.A. est une compagnie basée au Grand-Duché de Luxembourg qui propose des solutions sur-mesure d'assurance vie et de capitalisation. Forte de plus de 25 ans d'expérience et d'un savoir-faire paneuropéen dans l'élaboration de solutions transfrontalières, WEALINS dédie son offre à une clientèle internationale.

La gamme de solutions élaborée par WEALINS vise à structurer, préserver et transmettre le patrimoine du client en toute sécurité, dans un environnement fiscal privilégié.

WEALINS a développé une approche de partenariats exclusifs avec des professionnels reconnus de la gestion et de la structuration patrimoniale.

Active en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Finlande, en France, en Italie, au Luxembourg, en Norvège, au Portugal, au Royaume-Uni et en Suède, WEALINS propose également, sous certaines conditions, des solutions personnalisées pour la clientèle résidant en dehors de l'Espace économique européen.

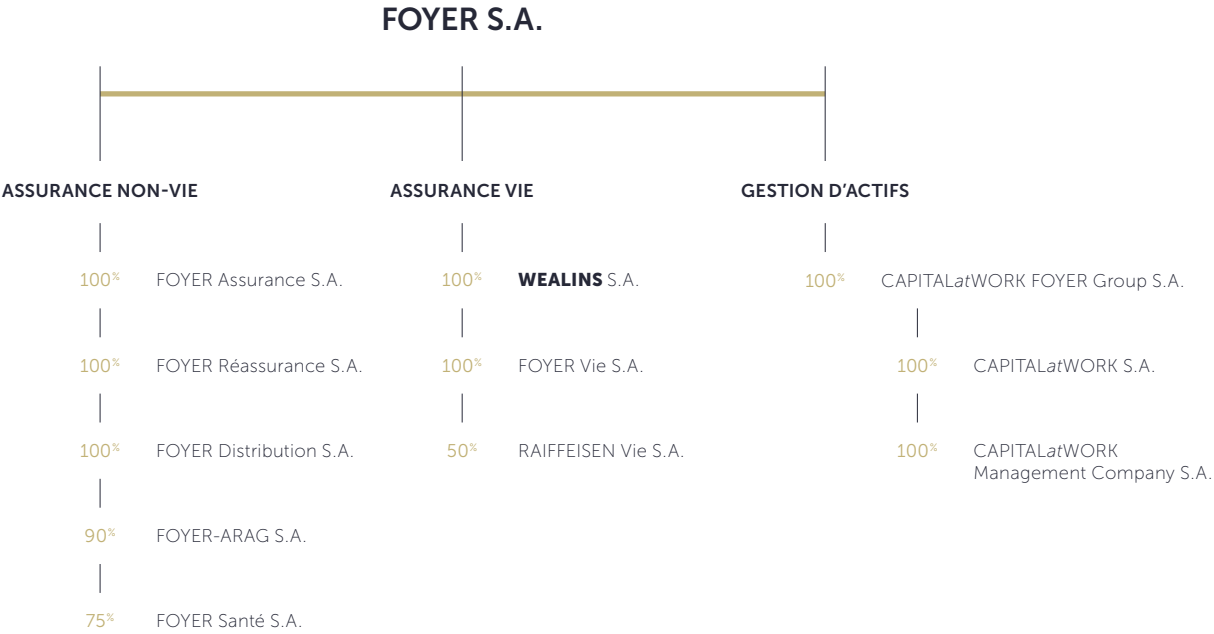
Dates-clés



Un actionnariat familial et indépendant de toute institution financière

WEALINS bénéficie de son appartenance au Groupe Foyer et se classe parmi les compagnies les plus importantes de son secteur en termes d’actifs sous contrat.

Grâce à la solidité structurelle et financière de son actionnariat, WEALINS dispose de la capacité nécessaire pour s’adapter facilement et réagir rapidement aux évolutions du secteur. Cela lui permet d’optimiser au maximum la fiabilité des solutions qu’elle propose, ainsi que la qualité des services fournis.



Une culture d'entreprise exclusive

L'ADN de WEALINS repose sur les cinq valeurs fondatrices du Groupe Foyer et sur sa culture d'entreprise:



LA CONFIANCE



L'EXCELLENCE



L'INNOVATION



L'INTÉGRITÉ



L'INDÉPENDANCE



02.

WEALINS, DES SOLUTIONS SUR-MESURE

Un vaste choix d'options

La réglementation d'assurance luxembourgeoise permet d'accéder à un large éventail d'actifs sous-jacents, conformément aux règles d'investissement du Commissariat aux Assurances. Les solutions WEALINS donnent accès à des actifs financiers innovants et sophistiqués, dans une gamme souvent plus large que celle autorisée dans les autres pays où le souscripteur peut avoir sa résidence, et ce en toute sécurité.

En fonction du montant investi et du patrimoine dont il dispose, le client peut investir dans des fonds obligataires, d'actions, d'OPCVM, dans des fonds monétaires, dans des titres cotés ou non cotés et d'une manière générale dans tous les actifs figurant sur la liste des instruments financiers de la Directive MiFID.

Afin de garantir la sécurité des investissements, le superviseur luxembourgeois du secteur des assurances veille à ce que l'éligibilité des actifs, tout comme leurs limites d'utilisation et les risques éventuels liés à l'utilisation d'instruments financiers plus complexes, soient adaptés aux principes de prévoyance, en cohérence avec la logique de long terme qui caractérise l'assurance vie.

Une flexibilité dans la transmission du patrimoine

Le contrat d'assurance vie est un outil qui répond parfaitement aux besoins de planification successorale et de transmission patrimoniale. Pour WEALINS, il s'agit d'un outil capable de mettre en œuvre une stratégie successorale conforme à la volonté du souscripteur. Ce dernier est notamment en mesure de nommer librement un ou plusieurs bénéficiaires au contrat. Soucieux de s'adapter aux éventuels changements de situation du client, le choix des bénéficiaires peut être modifié tout au long de la durée de vie du contrat sous la condition que certaines modalités soient respectées. La possibilité de pouvoir rédiger une clause bénéficiaire offre, quant à elle, plusieurs avantages. A titre d'exemple, elle permet de privilégier un ayant droit spécifique (dans les limites de la loi) ou de désigner des bénéficiaires multiples et/ou successifs.

WEALINS propose des contrats d'assurance vie de droit luxembourgeois qui peuvent être généralement adaptés aux nouveaux régimes juridiques et fiscaux d'un souscripteur qui changerait de pays de résidence. Grâce à la portabilité du contrat, WEALINS accompagne le souscripteur au gré des évolutions de sa situation familiale et professionnelle dans plusieurs pays.



03.

L'APPROCHE **WEALINS**

Synergie

WEALINS collabore à l'international avec des partenaires de référence: banques privées, gérants de fortune, family offices et professionnels du conseil et de la finance.

En s'impliquant pleinement dans la démarche et les processus de ses partenaires, WEALINS propose la solution la plus pertinente, tout en respectant le caractère exclusif et privilégié de la relation qui lie le partenaire à son client.

Grâce au principe d'architecture ouverte, le choix de différents gestionnaires de fonds au sein d'un seul et même contrat est tout à fait envisageable. Ceci permet de faire bénéficier le souscripteur, dans le cadre de son contrat, du savoir-faire d'un gestionnaire financier différent de la banque dépositaire et de répartir ainsi ses avoirs.

Excellence

WEALINS capitalise sur les compétences de collaborateurs multilingues qui représentent onze nationalités. Composées de professionnels expérimentés, les équipes pluridisciplinaires garantissent une compréhension fine des attentes et du contexte de chacun de leurs clients et une connaissance approfondie de la législation de nombreux pays d'Europe. Tous nos collaborateurs sont animés par une volonté permanente d'innover et d'offrir aux partenaires et aux clients un service de qualité.

Expertise

Compte tenu de la complexité des situations et de l'évolution permanente de la législation dans les différentes juridictions, WEALINS agit en tant que pôle de veille et d'expertise et se concentre sur la conception de solutions pérennes, issues d'une méthodologie rigoureuse.

Accompagnement

Pour répondre au mieux aux attentes spécifiques de chaque client, WEALINS adopte une démarche d'accompagnement personnalisé haut de gamme en s'appuyant sur un large éventail de services et un réseau indépendant d'experts.



04.

LE CONTRAT D'ASSURANCE VIE LUXEMBOURGEOIS

L'environnement

Premier centre financier de la zone Euro, le Grand-Duché du Luxembourg se positionne comme le plus grand centre de distribution transfrontalière de solutions d'assurance vie en Europe. Avec une stabilité politique, économique et sociale exemplaire et un cadre légal et réglementaire moderne s'inscrivant dans le contexte des directives européennes, le Luxembourg offre au souscripteur une protection optimale et unique en Europe.

Un cadre sécurisé

Le Luxembourg, pays fondateur de l'Union européenne, inscrit ses activités d'assurance vie dans un environnement européen réglementé, imposant aux pays membres de l'Union Européenne un contrôle prudentiel strict des activités des entreprises financières tout en exigeant des mécanismes de protection spécifiques en faveur des clients.

Toutes les compagnies d'assurance vie luxembourgeoises sont contrôlées par le Commissariat aux Assurances sur l'exercice de leur activité et le respect effectif des exigences fixées par la loi en termes de solvabilité.

La neutralité fiscale

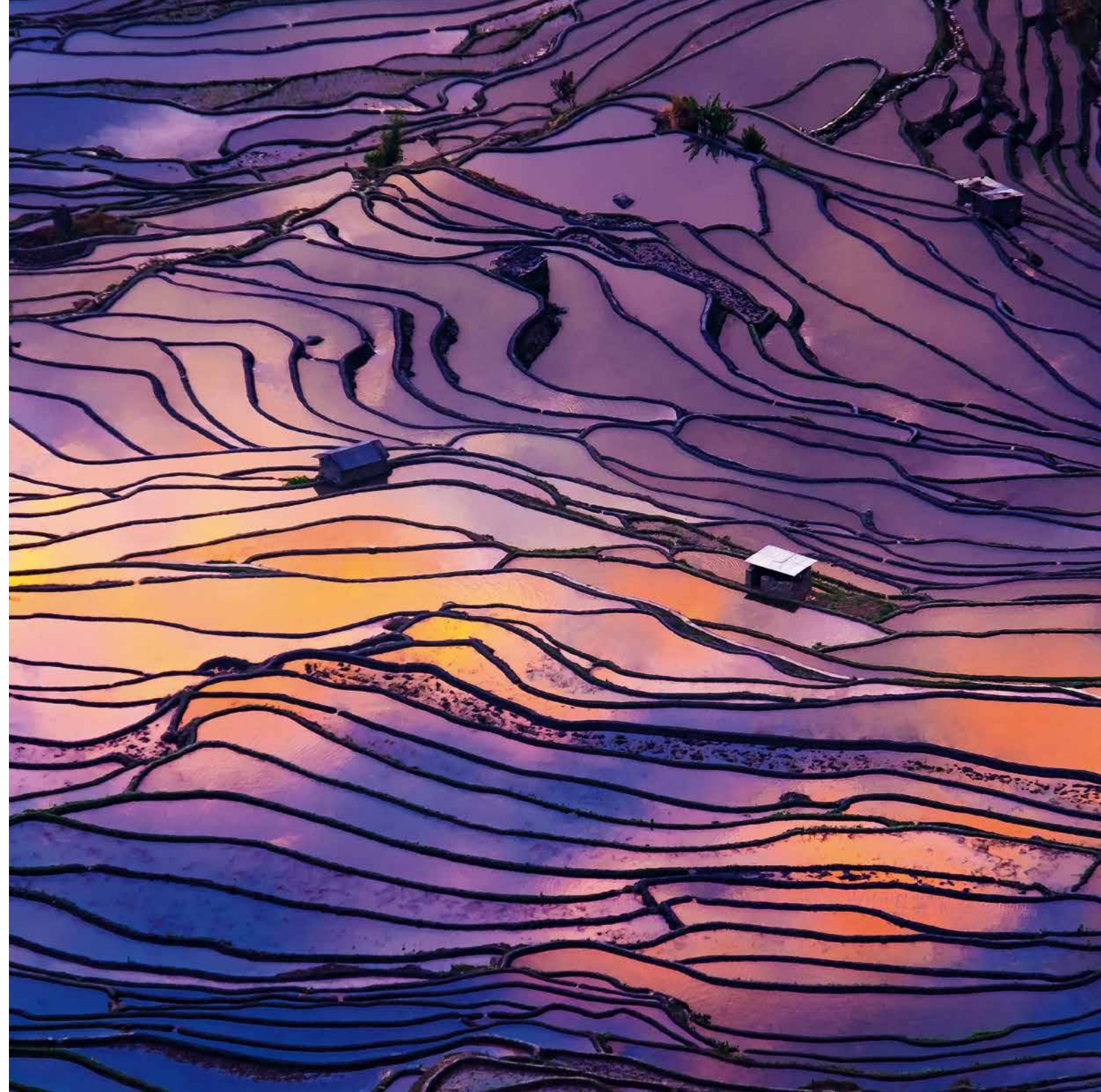
Le cadre légal luxembourgeois s'appuie sur le principe de la neutralité fiscale. Il permet aux souscripteurs et bénéficiaires non-résidents de bénéficier d'une absence d'imposition au Luxembourg. La fiscalité applicable est celle du pays de résidence fiscale du souscripteur ou des bénéficiaires.

Etant donné son caractère de prévoyance, l'assurance vie bénéficie souvent d'une fiscalité plus avantageuse que d'autres formes de placement. Grâce au report d'imposition, les revenus du contrat restent pleinement investis et continuent à leur tour à générer des revenus.

D'autre part, conformément aux principes de la 3^e Directive vie de l'Union européenne, le contrat d'assurance vie ou de capitalisation souscrit par le client est, par défaut, soumis au droit du pays de sa résidence, c'est-à-dire au droit qu'il connaît en principe le mieux.

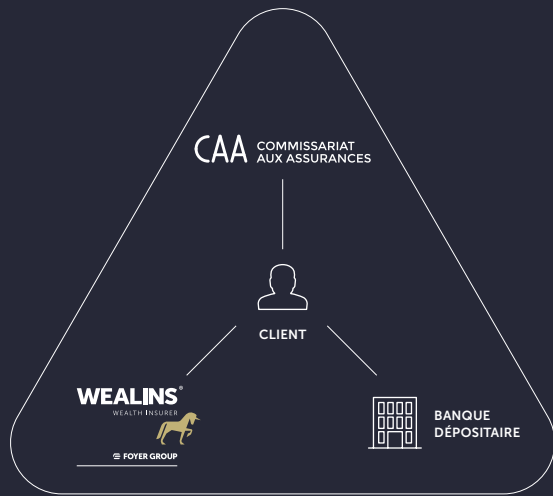
WEALINS propose des contrats conformes aux exigences réglementaires et fiscales du pays de résidence du souscripteur. L'application de ces standards européens au Luxembourg fait du pays une véritable plateforme internationale assurant résolument à tout investisseur l'application d'un cadre légal normé pour garantir sa meilleure protection.

WEALINS opère depuis le Luxembourg dans le cadre de la Libre Prestation de Services (3^e Directive Vie de l'Union Européenne). Ce cadre réglementaire permet à la compagnie de commercialiser ses produits d'assurance vie dans l'Union Européenne et par extension dans les pays de L'Espace Économique Européen, sans l'obligation d'y ouvrir une filiale. Ainsi, un assureur luxembourgeois a la possibilité de proposer un contrat d'assurance vie à un souscripteur résidant dans un autre pays de l'Union Européenne.



Un régime de protection unique

Grâce au mécanisme du « **triangle de sécurité** », la législation luxembourgeoise offre au souscripteur d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation luxembourgeois l'un des cadres sécuritaires les plus solides d'Europe.



La loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances impose une séparation des avoirs des clients de ceux des actionnaires et des autres créanciers de la compagnie d'assurances. Au sein de la banque dépositaire, les investissements de la compagnie réalisés pour le compte de ses clients sont séparés des autres actifs en dépôt auprès de la banque. En cas de défaillance de l'assureur, le souscripteur bénéficie pour ses créances vis-à-vis de l'assureur du « super-privileège » et est créancier de premier rang sur le patrimoine réglementé.

Le triangle de sécurité est matérialisé par la mise en place obligatoire d'une convention tripartite entre la compagnie d'assurances, chaque banque de dépôt et le Commissariat aux Assurances.

Ce dernier effectue un contrôle trimestriel afin de vérifier l'équilibre entre les engagements de la compagnie d'assurances envers ses clients et les actifs représentatifs de ces engagements.

